

Carnet d'entrée du résident

Notre établissement est situé à Chêne-Bougeries. Il est desservi par les lignes TPG 1 et 9, arrêt « Clos du Môlan ».

L'EMS Le Nouveau Prieuré d'hier à aujourd'hui

Hier

L'Hospice du Prieuré a été fondé en 1872 par le docteur Ad. Butini-de-la-Rive et sa femme. En 1910, il fut donné au Bureau Central de Bienfaisance (aujourd'hui le Bureau Central d'Aide Sociale) par la petite-fille du docteur Butini, Madame William Barbey-Boissier. Il devint alors une infirmerie pour patientes souffrant de maladies chroniques. Ce n'est qu'en 1992 que les hommes y furent aussi admis. Jusqu'à l'emménagement, en 1964, au chemin du Pré-du-Couvent 3, l'Hospice du Prieuré se trouvait dans le quartier des Pâquis, rue Butini.

Aujourd'hui

Dès 2011, un projet de construction a progressivement remplacé le bâtiment de 1964 et ainsi fait place à l'ensemble intergénérationnel « Le Nouveau Prieuré » inauguré le 15 septembre 2016.

Cet ensemble accueille 144 résidents dans l'EMS, une crèche appartenant à la commune de Chêne-Bougeries, un foyer de la fondation Clair Bois pour personnes polyhandicapées, un étage étudiants et des appartements locatifs, le tout autour d'une place du village.

S'agissant de l'EMS, chaque étage est constitué de deux appartements composés de 8 chambres, toutes avec une salle de bains (WC, lavabo, douche). Elles sont aménagées avec goût et bénéficient de tout le confort, pour que vous vous sentiez véritablement chez vous.

L'EMS le Nouveau Prieuré est la propriété du Bureau Central d'Aide Sociale, fondation privée reconnue d'utilité publique dont l'origine remonte à 1887, qui a fêté ses 150 ans le 21 septembre 2017. La fondation a pour mission d'aider les personnes et les familles en difficulté qui résident à Genève, sans distinction de nationalité, d'appartenance politique ou confessionnelle. Ses activités prennent différentes formes :

- des hébergements pour aînés ;
- un service social ;
- deux services en faveur des enfants et des jeunes en difficultés : SOS-Enfants et Le Biceps.

Mission et valeur ressources

- Notre mission

Prendre soin de personnes âgées dépendantes – jusqu'à leur décès – dans un cadre de vie chaleureux, animé et ouvert sur la vie, tout en préservant chez chacune d'elles un état de bien-être physique, mental, social et spirituel le plus complet possible.

- Nos valeurs

Une véritable préoccupation humaniste garantissant à chaque personne âgée la plus grande autonomie et la plus grande liberté possible.

- La liste du trousseau de base pour l'entrée à l'EMS le Nouveau Prieuré.
- Les directives du Service cantonal des seniors et de la proche aidance
 - sur l'utilisation, la gestion et le contrôle du forfait pour dépenses personnelles dans les EMS
 - de réclamation dans les EMS
- Charte éthique de la Fegems
- Le petit manuel d'anticipation en EMS de la Fegems

Les documents seront traités avec toute la confidentialité requise.

Conditions d'admission

Etre en âge AVS (ou au bénéfice d'une dérogation) et correspondre au point de vue de sa santé aux critères d'accueil en EMS.

Dès que nous recevons votre demande d'admission et le rapport médical confidentiel, nous pouvons démarrer le processus de constitution de votre dossier d'admission.

La constitution de votre dossier d'admission

Afin de pouvoir constituer votre dossier d'admission, nous vous demandons de nous faire parvenir les documents et déclarations mentionnés dans le document « informations complémentaires à la demande d'inscription ».

Liste d'attente

Votre inscription faite ne signifie pas une obligation d'entrer. Vous avez le droit de refuser une proposition d'entrée, votre dossier sera alors mis en attente pour une prochaine opportunité. Soyez attentif, il n'existe pas forcément de place disponible juste au moment souhaité.

Si vous avez décidé d'entrer à l'EMS Le Nouveau Prieuré, votre installation est en général définitive, toutefois un essai vous est accordé par le contrat-type d'accueil art. 3.1.

Délai d'entrée

Le délai d'entrée dépend de l'urgence, de l'ancienneté de l'inscription et de la place disponible.

Les conditions financières

1. Les conditions financières sont celles mentionnées à l'art. 1 du contrat d'accueil.

Le financement du prix de pension et de la taxe de participation aux coûts des soins dépend de votre situation financière.

- Si vous faites partie des personnes dites privées, cela signifie que vous avez suffisamment de revenus personnels pour subvenir à vos besoins en EMS et assumer personnellement le prix de pension.
- Si vous êtes bénéficiaire des prestations complémentaires de l'Etat (SPC), cela signifie que l'aide reçue va s'adapter à vos nouveaux besoins, car la vie en EMS est plus chère qu'à domicile.
- Si vous êtes un nouveau bénéficiaire des prestations complémentaires potentiel, vous devez faire une demande au SPC avant votre entrée, selon leur formulaire et leurs directives.

Mise à jour de votre dossier

Bien que vous souhaitiez vous inscrire dans notre établissement médico-social, vous avez également le choix de vous inscrire dans une autre résidence. Nous vous remercions de bien vouloir nous informer si par la suite vous entrez dans un autre EMS.

Établissement médico-social

Le Nouveau Prieuré - EMS
www.emsleprieure.ch

Ch. du Pré-du-Couvent 3
1224 Chêne-Bougeries

T. +41 22 869 52 00
info@emsleprieure.ch



Par ailleurs, nous souhaitons également être tenus au courant de tout éventuel changement, comme votre adresse ou numéro de téléphone.

Dossier d'admission validé

Lorsque votre dossier a été validé et que vous êtes toujours intéressé à venir au Nouveau Prieuré, nous prenons contact avec vous lorsqu'une chambre est disponible.

Le moment venu de votre entrée

Les démarches administratives

La gestion des affaires administratives vous incombe en premier lieu ou à votre représentant administratif, à défaut, à un curateur ou à l'EMS.

Dans tous les cas, le service administratif peut vous aider en vous orientant dans vos démarches.

L'EMS annonce votre changement d'adresse :

- à l'Office cantonal de la population,
- à votre assurance maladie,
- au Service des prestations complémentaires (SPC), le cas échéant.

Toutefois, vous êtes chargé :

- de votre changement d'adresse à la Poste,
- de la résiliation de votre bail, assurance ménage, téléphone, etc.

Attention : selon la législation, les prestations complémentaires auxquelles vous pouvez avoir droit pour votre séjour en EMS ne vous sont pas accordées si vous êtes encore titulaire d'un contrat de bail.

Toutes ces informations sont disponibles sur notre site internet : www.emsleprieure.ch

Nous restons évidemment à votre entière disposition pour toute question et vous adressons nos meilleurs messages.

Vos interlocuteurs

Directrice	:	Madame Martine Brügger
Médecin répondant	:	Dr Claudia Schmeer
Infirmière cheffe	:	Madame Valérie Montemont-Cobley
Chef du service hôtelier	:	Monsieur Cyrill Bernolle
Chef du service animation	:	Monsieur Laurent Matthey
Chef du service administration et finances	:	Monsieur Etienne Mathews

Chêne-Bougeries, le 1^{er} juillet 2025